



## ***SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT – GQS***



### **OBJECTIF**

*Permettre aux salariés préalablement à leur départ à la retraite d'être sensibilisés à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent.*

### **COMPETENCES VISEES**

- Protéger de façon adaptée.
- Alerter ou faire alerter.
- Secourir la victime présentant une hémorragie externe ou en arrêt cardiaque.



### **ORGANISATION – DUREE**

Formation théorique de 00h30 + 1h30 de pratique

### **CONTENU DE LA FORMATION**

1. Assurer sa propre sécurité, celle de la victime ou de toute autre personne ;
2. Transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention ;
3. Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée ;
4. Réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.

### **DELAJ D'INSCRIPTION**

Inscription dans un délai de 15 jours, au plus tard, avant le début de formation.

# SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT – GQS



## METHODES PEDAGOGIQUES

**Méthode active participative** basée sur l'alternance de transmission de savoirs et **ateliers pratiques** afin de mettre en application le vécu professionnel des apprenants.

**Accompagnement personnalisé** par des méthodes d'écoute et de questionnement.

Le déroulement de la formation **alterne les parties théoriques et pratiques.**

Démonstration, application (30% de formation théorique et 70% de formation pratique).

## MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable – vidéo projecteur – Mannequin Adulte/ Enfant/ Nourrisson – Défibrillateur – Matériels de mise en situation d'accident simulé – Tapis de sol

**L'ensemble du matériel est désinfecté avec un protocole de désinfection entre chaque formation**

## EVALUATION - CERTIFICATION

Participation active à tous les chapitres

**Evaluation formative** consignée dans une fiche de suivi reprenant les compétences et les connaissances de l'apprenant.

Délivrance d'un Certificat de réalisation à l'employeur conformément aux exigences du Ministère du Travail (Art.6353-1 du code du Travail).

Attestation de suivi de formation

## MAINTIEN- ACTUALISATION DES COMPETENCES

Aucun

## INTERVENANT

Formateur certifié par le réseau prévention INRS

### Durée

2 heures en présentiel

### Public

Cette formation s'adresse aux salariés préalablement à leur départ à la retraite

### Prérequis

Aucun

### Effectif

12 personnes maximum

### Organisation

Formation assurée en INTRA entreprise

### Document nécessaire

Bulletin d'inscription à une action de formation.  
Questionnaire: auto positionnements et recueil des besoins & attentes des participants.

### Niveau de connaissance préalable pour suivre cette formation

Aucune compétence préalable nécessaire pour participer à cette formation.

### Réglementaire

Arrêté du 7 septembre 2022  
Décret n°2021-469 du 9 avril 2021  
Art. D.1237-9-1 du Code du Travail  
Art. D.1237-2-2 du Code du Travail

### Accessibilité aux personnes présentant un handicap

Prendre contact avec le centre de formation SPFO afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et de mise en place de la formation. (interprète, accès PMR, etc.)

### Habilitations



### Tarifcation

Sur devis